

## PROTOCOLE SANITAIRE D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS SITE ECOLE MATERNELLE / ETE 2020

### Référente covid-19 et sanitaire : Mme Marie PALATIN (animatrice titulaire BAFA).

Sous l'autorité du directeur de l'accueil, la personne chargée du suivi sanitaire est désignée référente covid-19. Elle formalise et est chargée de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus respectant les recommandations du HCSP du 27 mai 2020 « relatif aux mesures barrières et de distanciation physique dans les lieux d'hébergement collectif en prévision de leur réouverture dans le contexte de la pandémie Covid-19 (hors restauration et équipements annexes) ». Ces règles prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou avéré de la Covid-19.

### DISPOSITIONS GENERALES :

Le protocole repose sur les cinq principes suivants :

- . **Maintenir la distanciation physique**
- . **Appliquer les gestes barrière**
- . **Limiter au maximum le brassage des élèves**
- . **Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- . **Communiquer et informer.**

Dans ce cadre, seuls les animateurs et personnels territoriaux affectés à accueil de loisirs organisé du lundi 6 au vendredi 31 juillet 2020 sur le site de l'école maternelle Charlemagne peuvent être présents à l'intérieur de l'enceinte avec les enfants. Personne ne doit stationner près des entrées ou sorties du bâtiment.

Il est interdit aux familles de rentrer à l'intérieur de l'enceinte. Lors de la prise en charge de l'enfant comme du retour de l'enfant dans la famille, une distance d'au moins un mètre doit être respectée entre les personnes.

Les parents doivent surveiller l'apparition de symptômes évocateur de covid-19 chez leur enfant et s'il semble fiévreux, prendre sa température avant qu'il ne parte ; si sa température est supérieure à 37,8°C, il ne pourra être accueilli à l'A.C.M.

Les parents doivent fournir un masque aux enfants de plus de 11 ans accueillis dans le centre ainsi que sur le site de restauration.

### PERSONNEL MUNICIPAL :

Port d'un masque lors des temps avec les enfants.

Fourniture de 2 masques par jour aux animateurs et personnels territoriaux affectés.

Lavage de mains à l'eau et savon pendant au moins 30 secondes : à l'arrivée et au départ du lieu de travail, toutes les 2 heures et si actes à risque. A défaut, utilisation de solution hydro alcoolique.

### ACCUEIL DU MATIN

7h30-8h45

Site école maternelle

Accueil : le portail d'entrée est maintenu fermé.

Les familles sonnent et amènent leur enfant jusqu'au sas d'entrée en suivant un cheminement matérialisé par des barrières avec un seul sens de circulation (avec une distance d'au moins un mètre entre les personnes).

Ils confient l'enfant à un animateur qui le prend en charge à la limite du bâtiment.

Le parent repart dans le sens du circuit.

L'enfant est conduit aux sanitaires pour un lavage de mains et est accompagné dans la zone de son groupe.

### **RESTAURATION**

11h50-13h30 Salle Multi-activités

A l'arrivée en salle multi-activités, les enfants sont accompagnés aux sanitaires par petits groupes pour un lavage de mains.

A la fin du repas, les enfants sont accompagnés aux sanitaires par petits groupes pour un lavage de mains.

Les enfants sont accompagnés par les animateurs vers le site de l'école maternelle.

Débarrassage, plonge ainsi que désinfection de la salle multi-activités seront réalisés à la fin du service par un agent.

### **ACCUEIL DU SOIR**

17h00-18h00 Site école maternelle

Le goûter est distribué aux enfants à 16h45 après lavage de main.

Départ : selon même processus qu'à l'arrivée.

### **SORTIE DU VENDREDI :**

Les transports

Les règles de distanciation sociale doivent s'appliquer aux transports proposés dans le cadre des ACM, notamment ceux utilisés pour amener les mineurs sur le lieu d'accueil et pour les ramener après ce dernier.

Le véhicule utilisé doit faire l'objet, avant et après son utilisation, d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.

Les enfants de plus de 11 ans doivent porter un masque dès lors que les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées à l'intérieur du véhicule.

Le chauffeur doit porter un masque et maintenir les distances de sécurité avec les passagers.

Les accompagnateurs doivent porter un masque « grand public ».

ENTRETIEN

Une désinfection des sanitaires (toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets...) et des points de contact (poignées, interrupteurs...) sera réalisée le midi par les animateurs et le soir par les agents du service.

L'approvisionnement en savon, essuie main et papier toilette sera vérifié lors de cette désinfection des sanitaires.

Les tables et chaises seront désinfectées avec un désinfectant conforme à la norme EN 14476

Les locaux seront aérés bi-quotidiennement matin et soir par le personnel Les sols seront lavés quotidiennement avec un produit désinfectant conforme à la norme EN 14476. L'ensemble des salles occupées, des couloirs et des sanitaires seront quotidiennement nettoyés et désinfectés, ainsi que les points de contact.



